

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT PREFECTORAL

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 modifié par le décret n°2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques

Ce formulaire permet aux personnes titulaires d'un certificat de qualification F4-T2 de demander la délivrance d'un agrément préfectoral pour une durée de 5 ans. L'agrément préfectoral est délivré après enquête administrative prévue aux articles L.114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure. Votre demande, remplie intégralement et signée, est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la préfecture du département de votre lieu de résidence – Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) soit par voie postale à l'adresse suivante : 2 rue Paul Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX Cedex ou par voie électronique :

pref-artifices@dordogne.gouv.fr

1 – **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'époux (se) :

Prénom :

Date de naissance et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

2 – **PIECE A FOURNIR EN PHOTOCOPIE**

- Copie recto et verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Si vous êtes hébergé : Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement)
[Lettre de l'hébergeant](#) signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original)
Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (photocopie)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à le

Signature du demandeur

